

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire
Herausgeber: [s.n.]
Band: 30 (2023)
Heft: 2: Überwinden, erschliessen, erobern? : Infrastrukturen und Architektur des Alpenraums = Surmonter, connecter, conquérir? : Infrastructures et architecture de l'espace alpin

Artikel: Archives cantonales vaudoises : une institution au service du public et des "oublié-e-s" de l'Histoire
Autor: Calisto, Acacio / Meyer, Audrey
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1046622>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Archives cantonales vaudoises

Une institution au service du public et des «oublié·e·s» de l'Histoire

Acacio Calisto, Audrey Meyer

Les Archives cantonales vaudoises (ACV) renferment en ses murs une importante diversité d'archives retraçant à la fois l'histoire sociale, culturelle, politique et institutionnelle du canton. Pourtant, à y regarder de plus près, si le spectre est très large en termes de typologie de sources, il semble également y avoir quelques «oublié·e·s de l'Histoire».¹ En 2021, à l'occasion des 50 ans du suffrage féminin en Suisse, un questionnement autour de la place et de la présence des femmes dans les archives a donné lieu à un vaste projet de repérage et de mise en valeur des personnalités féminines dans les fonds d'archives conservés par les ACV. Le présent article se propose de revenir sur cet important travail de référencement. Et afin de comprendre le contexte dans lequel il a pris place, il s'agira dans un premier temps de s'arrêter sur l'histoire de l'institution, ainsi que sur ses buts et missions.

Les Archives: filles de la Révolution

En 1798, le tout fraîchement créé Canton du Léman, sous les auspices de la République helvétique, s'est préoccupé du sort des archives de la période bernoise dès les premiers mois de son existence, réclamant et obtenant ces dernières à l'automne de cette même année. L'institution n'existait pas encore formellement, mais la collecte avait d'ores et déjà commencé. La Direction de ladite République a décidé le 21 août que:

1. «La collection des titres et documents de toute espèce, formant les archives dites du Pays de Vaud, sera remise entière à la Chambre administrative du Canton du Léman.
2. Cette Chambre sera chargée du soin de cette collection, comme aussi de la présenter, soit en tout, soit en partie, si des vues d'utilité nationale le rendait nécessaire».²

Cet élan favorisant la constitution de ce lieu de mémoire a très rapidement été freiné par la question de la conservation: où entreposer les nombreuses caisses et malles ramenées de Berne et comment accéder aux documents d'archives?

Une première réponse est trouvée dans le beffroi de la cathédrale de Lausanne où, après moult tractations, des travaux sont effectués afin d'accueillir les conte-nants, dans lesquels les parchemins et autres documents avaient fait le voyage de Lausanne, sans toutefois permettre l'aménagement d'un lieu de consultation.³ Ces locaux ont abrité les archives vaudoises de 1798 à 1955, moment de leur dé-ménagement à la rue du Maupas 47 à Lausanne, dans un bâtiment loué par l'État et qui abrite actuellement les Archives de la Ville de Lausanne. En 1985, un nou-veau bâtiment, construit pour les besoins exclusifs des Archives cantonales – une première en Suisse –, est inauguré en bordure du site universitaire de Dorigny, sur la commune de Chavannes-près-Renens au lieu-dit «La Mouline». Après des travaux de densification en 2006 et 2016, les dépôts disposent d'un peu plus de 50 kilomètres linéaires de rayonnages, occupés aujourd'hui aux trois quarts de leur capacité. Une extension, prévue dès la construction du bâtiment, est plani-fiée pour les prochaines années.⁴

Les Archives cantonales vaudoises sont un secteur d'activité de l'Administration cantonale aussi ancien qu'elle. Depuis le 1^{er} janvier 2014, elles relèvent de la Chancellerie d'État et, par analogie, du département de la Présidence du Conseil d'État. Elles ont précédemment connu plusieurs rattachements administratifs, al-lant du Bureau des domaines au Département de l'intérieur, en passant par le Dé-partement des institutions et relations extérieures, celui de l'Instruction publique et des cultes, ainsi que la Justice et police et le Commissariat général.⁵

Ce parcours tutélaire, ainsi que le traitement des archives qui en découle, a dé-marré de manière relativement fragile puisque le responsable du Bureau des do-maines et futur commissaire général, en la personne de Jean-Henry Ansermier, s'est quasi exclusivement voué à ses tâches de chef du cadastre, délaissant le classement et la conservation des archives. De plus, les travaux de la Commis-sion de liquidation des censes et des dîmes⁶ ont eu pour conséquence la destruc-tion d'un certain nombre de titres, registres et plans anciens, jugés inutiles du point de vue juridique et administratif, à la suite de leur remise aux communes qui les ont réclamés. Ce n'est qu'à partir de 1838, avec la nomination du premier archiviste cantonal, Pierre-Antoine Baron,⁷ l'année précédente, que les archives sont réellement prises en charge, sous l'impulsion notamment de la tout récem-ment créée Société d'histoire de la Suisse romande. Le premier archiviste d'État a rapidement proposé un nouveau règlement sur les archives prévoyant entre autres la consultation des archives en cas de recherches scientifiques et le prêt de documents – soumis à l'autorisation du Département de justice et police et même du Conseil d'État selon les cas.⁸ Baron n'était a priori pas très favorable à la sor-tie des archives en raison des risques qu'elles encouraient, mais a dû cependant s'y plier, les locaux de la Cathédrale ne disposant pas d'une salle de travail et de chauffage pour les travaux pendant la saison hivernale. Afin de pallier le danger

d'égarement des documents, un «Registre-Contrôle de Sortie & de Rentrée de Documens...» a été créé en janvier 1839.⁹ Par ailleurs, ce premier archiviste cantonal a également obtenu les moyens pour constituer une bibliothèque de travail, outil encore aujourd'hui très utile en salle de lecture.

Les archivistes cantonaux se sont ensuite succédés, en commençant par Aymon de Crousaz, engagé comme aide-archiviste provisoire environ une année et demie avant son entrée en fonction en tant qu'archiviste d'État en 1864.¹⁰ Nous soulignons en particulier la période allant de 1909 à 1942, pendant laquelle la direction des Archives a été assurée par trois «intérimaires», dont Maxime Reymond, qui fut maintenu en poste de 1915 à 1942!¹¹ Enfin, en 2019, une première femme est nommée à la tête des Archives cantonales vaudoises, en la personne de Delphine Friedmann. En Suisse, on compte actuellement sept femmes à diriger des Archives d'État, pour l'ensemble des cantons suisses.¹² La première femme responsable d'un service d'archives est Jeanne Niquille, aux Archives d'État de Fribourg entre 1934 et 1957,¹³ mais il faut attendre la fin des années 1970 pour assister à la nomination de la première femme archiviste cantonale (Thurgovie), en la personne de Verena Jacobi.¹⁴ Concernant plus spécifiquement l'histoire des ACV, citons encore Laurette Wettstein, première femme engagée en tant qu'archiviste par cette institution en 1968 et première présidente de l'Association des archivistes suisses, de 1974 à 1978.¹⁵

En termes organisationnels et archivistiques, un moment crucial dans l'histoire des archives est celui de l'adoption en 1915 du plan général de classement des archives, arrêté par la commission technique nommée par le Conseil d'État la même année, dont le principal instigateur a été l'archiviste cantonal intérimaire Maxime Reymond. Il s'agit d'une refonte générale de tous les inventaires rédigés jusque-là, dont les deux plus importants: le «blanc» (période bernoise) et le «bleu» (archives «modernes», après 1803). Cette classification, propre aux archives vaudoises,¹⁶ est encore en vigueur aujourd'hui. Elle distribue les documents dans huit séries portant les lettres A à H – auxquelles on a rapidement ajouté les séries J, K, L et M –, autour d'un classement hybride, à la fois chronologique et thématique.¹⁷ Les 25 années suivantes ont été consacrées à la rédaction des inventaires des fonds d'archives et documents isolés composant cette structure. «Le Plan général de classement de 1915 mêle les principes de pertinence et de provenance, mélange les concepts de <fonds> et de <collections>. Il décline les sections à la fois selon des périodes historiques, des natures de documents et des matières. «Fondé sur la disposition des salles et sur leur contenu», il consacre l'éclatement des vieilles séries documentaires bernoises, en partie inventoriées, en séparant les registres, des parchemins et des papiers et des plans.»¹⁸

Le plan d'archivage de 1915 a été partiellement corrigé, réaménagé et complété en particulier à partir du milieu des années 1990, à la suite de l'affirmation des

normes archivistiques de description.¹⁹ Dans les prochaines années, la structuration appliquée aux archives sera certainement amenée à évoluer, afin de répondre aux exigences de la nouvelle gouvernance documentaire, renforçant l'importance du principe de provenance et du contexte respectif de production, et de s'adapter simultanément à la nouvelle ère documentaire majoritairement informatisée et à la mutation des normes archivistiques vers une nouvelle conception de la description.²⁰

Signalons encore que l'activité des Archives cantonales est maintenant fondée sur une base légale cantonale depuis une dizaine d'années²¹ et encadrée par d'autres lois.²² La loi sur l'archivage stipule les règles en matière d'acquisition, de conservation et d'accès aux archives. Cette dernière mission revêt un enjeu particulièrement important suivant les délais de protection appliqués aux fonds d'archives. Sur ce plan, la loi vaudoise prévoit un délai ordinaire de 30 ans à partir de la clôture des dossiers. Des délais dits «spéciaux» interdisent d'accéder librement à certaines séries de documents selon leur nature.²³

Les ACV sont une institution de service public, contribuant à la constitution d'une mémoire collective, par la récolte d'archives officielles, issues de l'Administration cantonale, et d'archives d'origine privée, issues des divers secteurs d'activité de la société. Outre l'obligation de la collecte, les Archives cantonales ont pour mission la mise à disposition du patrimoine conservé, afin de diffuser la connaissance du passé et de permettre aux citoyen-ne-s d'aujourd'hui de faire valoir leurs droits.

Les Archives sont également un lieu d'exercice de la citoyenneté et de la démocratie, d'accès libre et gratuit, ouvert à toute proposition de collaboration avec l'extérieur et au sein duquel toute personne doit se sentir légitime.

Les femmes dans les archives: une présence (in)visibilisée?

Parmi l'extrême diversité d'archives contenues dans les collections des Archives cantonales vaudoises, quelle est la proportion de documents produits par des femmes ou les concernant? C'est à cette question que l'institution a souhaité répondre en 2021 à l'occasion du 50^e anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes en Suisse. Si le constat d'une majorité de documents créés par des hommes s'est rapidement imposé par une simple lecture sommaire des titres des fonds d'archives – constat qui relevait d'une certaine évidence ou du sens commun – aucune étude détaillée n'avait encore été menée afin de quantifier cela de manière précise.

Fort de ce constat, l'institution s'est lancée, en partenariat avec Wikimedia CH, association responsable en Suisse des plateformes participatives telles que Wiki-



Fig. 1 : Photographie d'une activité de l'ADF-Vaud issue du fonds d'archives de l'Association vaudoise pour les droits de la femme, non datée © ACV PP 314/1259, reproduction: Olivier Rubin-Mazzara.

pédia, dans un vaste projet visant à étudier et à repérer systématiquement les fonds d'archives dans lesquels les femmes tenaient une place significative, en tant que productrices et émettrices, et/ou en tant que principales concernées par les thématiques et les sujets abordés dans ces archives. Dans un deuxième temps, cette enquête avait pour ambition de référencer sur Wikipédia tous les fonds découverts afin de visibiliser les personnalités féminines présentes dans les archives et encourager la recherche à leur sujet en facilitant l'accès aux sources.

À la recherche des invisibles

Quelle place les femmes occupent-elles dans les archives? Leur représentativité évolue-t-elle au fil du temps? Varie-t-elle en fonction de la typologie des sources? De quel rôle ou quelle place des femmes au sein de la société ces archives (ou leur absence) témoignent-elles? Comment faire de l'histoire et quelle(s) histoire(s) pouvons-nous faire à partir de ces fonds? Quelles archives dites «féminines» ont été conservées et sur quels critères ont-elles été jugées légitimes? Autant de questions qui, au-delà du seul volet «féminin», laissent par

ailleurs apparaît en filigrane la problématique plus large de l'archivage et de la manière dont les récits historiques sont produits. Afin de répondre à ces diverses interrogations, des milliers d'inventaires ont été parcourus. Les ACV ne disposant pas des ressources nécessaires pour ouvrir chaque carton et lire chaque document contenu dans les dépôts, la méthode choisie a consisté à passer en revue chaque inventaire publié²⁴ en s'arrêtant sur son intitulé, sa zone de contenu et ses descripteurs (ou mots clés) afin d'y relever la présence d'une femme, soit en tant que productrice ou principal sujet des documents contenus, soit en tant que donatrice/dépositaire des documents. Si la mention d'une personnalité féminine était faite à ce niveau, des recherches plus poussées étaient ensuite engagées dans les différentes parties composant le fonds. Un repérage plus minutieux de type «à la pièce» a même le plus souvent été nécessaire, des femmes se «cachant» bien souvent dans des fonds de famille ou dans des fonds portant le nom d'un homme. Des milliers d'inventaires ont ainsi été passés en revue, dont près d'un millier issu des archives officielles et para-administratives, plus de 2000 provenant des archives privées, et plus de 17 000 dossiers ATS (dossiers personnels essentiellement composés de coupures de presse et plus exceptionnellement de documents manuscrits). Au vu de la quantité d'informations traitées et de la méthode choisie, plusieurs limites sont d'emblée apparues lors de cette enquête, certaines dues à la qualité descriptive des inventaires, d'autres liées à la subjectivité des enquêteurs·trice·s.

Au-delà de ces limites, ce sont près de 600 femmes qui ont pu être recensées parmi ces milliers de fonds d'archives et sur lesquelles des recherches complémentaires ont été effectuées afin de voir si leur référencement sur Wikipédia était ensuite envisageable. Ce chiffre témoigne d'une présence que l'on peut qualifier de discrète. Rares sont en effet les fonds consacrés exclusivement à une personnalité féminine. Et le plus souvent, lorsqu'un fonds porte le nom d'une femme, il s'agit plutôt de la donatrice du fonds que du reflet du contenu des archives. Les femmes apparaissent donc de manière plus subtile, plus discrète. À certaines époques caractéristiques, on retrouve souvent l'évocation de figures féminines sous la tutelle d'un homme, assistées ou représentées dans certaines affaires par un frère, un fils ou un mari. Elles gagnent cependant en visibilité lorsqu'elles deviennent veuves, ou au moment de successions lorsqu'elles acquièrent la gestion et la vente de quelques biens. Ce sont donc principalement dans un même type de documents officiels – contrats de mariage, actes de naissance et de décès, succession ou testaments quand la capacité de tester est présente – qu'elles apparaissent. Dans le cas des contrats de mariage, plusieurs fonds évoquent dans leur description uniquement «contrat de mariage», ce qui implique par déduction la présence d'une femme sans toutefois pouvoir l'attester de manière nominative. Cela reflète en outre les limites de nos recherches, liées à la description plus ou

moins détaillée des inventaires. Dans le cas des testaments, il s'agit de personnalités féminines possédant suffisamment de biens et de fortune, ce qui traduit également leur appartenance majoritaire à des familles de rang élevé, par naissance ou par mariage.

Souvent confinées à la sphère privée et de l'intime qui ne conserve que peu de traces matérielles, les femmes apparaissent donc essentiellement dans des fonds familiaux (famille de La Harpe, De Mestral, etc.), au travers de correspondances et de journaux intimes. Mais cet accès privilégié à l'écriture et au savoir témoigne une fois encore d'une catégorie sociale restreinte qui réduit drastiquement la possibilité de voir figurer un nombre important de femmes dans les archives. Les registres de poursuites et faillites de la fin du XIX^e et du XX^e siècles renseignent quant à eux un peu mieux la présence féminine dans la sphère publique et permettent notamment de souligner quelques professions «originales» (pierriste, directrice de clinique ou entrepreneuse) aux côtés des emplois traditionnellement considérés comme «féminins» (couturière, ménagère, etc.). Dans le domaine associatif en revanche, rares sont les femmes ou les associations féminines évoquées comparativement aux sociétés d'étudiants et autres cercles exclusivement masculins. De plus, dans ces groupements, leur présence et leur rôle sont difficiles à attester, les listes de membres étant rarement conservées. Lorsque c'est le cas, les femmes sont minoritaires et occupent le plus souvent la fonction de secrétaire.

Ce travail de repérage effectué, la phase de référencement sur Wikipédia a pu démarrer par la création de nouveaux articles ou l'ajout de références au fonds d'archives dans les articles existants. Pour justifier l'ajout de ces personnalités féminines sur la plateforme en ligne, des recherches ont été réalisées dans les principaux portails issus de la recherche académique²⁵ afin de juger de «l'importance» de ces dernières et de leur «admissibilité» sur l'encyclopédie participative en ligne. En effet, Wikipédia émet également des conditions strictes à l'insertion de nouvelles informations, conditions qui limitent d'ailleurs dans une certaine mesure la visibilité de ces femmes. Malgré ces nouvelles limites, de nombreux compléments d'informations ont ainsi pu être valorisés sur les articles de personnalités existantes. Cela demeure toutefois un nombre faible comparativement à toutes les femmes qui pourraient faire l'objet d'une rubrique Wikipédia au vu des sources conservées aux ACV. Une liste est disponible sur la page du projet²⁶ pour participer à la visibilité de ces personnalités. Nous espérons ainsi que le référencement de toute cette documentation puisse inaugurer de nouvelles recherches académiques.

Un champ d'étude à ouvrir

En dépit des nombreuses limites dont souffre ce référencement, ce projet qui visait plus largement à ouvrir la réflexion sur la place, la présence et la visibilité des femmes dans l'histoire et dans la société, a également permis d'interroger la manière actuelle de produire des récits historiques et de sensibiliser à la collecte des archives. En mettant en lumière la présence – et surtout l'absence – des femmes dans les archives, démonstration a en effet été faite de la difficulté à réaliser des travaux historiques sur des femmes pour lesquelles on ne possède que peu ou pas de témoignage et donc pas de preuves suffisantes pour les faire entrer dans la «Grande Histoire», contribuant ainsi à leur oubli – constat qui s'applique également à toute autre minorité. Ce projet d'identification et d'inventaire sur Wikipédia a ainsi pour but de donner plus de visibilité, certes à petite échelle, à quelques personnalités féminines dans l'histoire. À ce titre, ce travail a déjà fourni quelques éclairages pour les recherches académiques puisqu'un séminaire d'histoire contemporaine portant sur une meilleure mise en lumière des femmes dans l'histoire à travers la rédaction de notices biographiques est en cours dans les Universités de Lausanne et de Fribourg.²⁷

Notes

- 1 Concernant l'effacement des femmes dans l'histoire et l'historiographie, voir: par exemple Titiou Lecoq, *Les grandes oubliées. Pourquoi l'Histoire a effacé les femmes*, Paris 2021; Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, nouvelle édition, Paris 2020; Michelle Caswell, «Dusting for Fingerprints. Introducing Feminist Standpoint Appraisal», *Journal of Critical Library and Information Studies* 3/2 (2021), 1–36; Fiona Silva, Marina de Toro, Mélanie Huguenin-Virchaux, «Désinvisibleiser les «archives d'en bas» et l'Histoire des femmes», *Arbido* 2022/1 (2022), <https://arbido.ch/fr/edition-article/2022/archiver-linarchivable/desinvisibleiser-les-archives-den-bas-et-lhistoire-des-femmes> (25. 1. 2023).
- 2 Olivier Dessementet, «La remise des archives vaudoises par Berne en 1798», *Revue historique vaudoise* 63 (1955), 171–183.
- 3 Olivier Dessementet, *Histoire des Archives cantonales vaudoises 1798–1956*, Lausanne 1956, 21–28.
- 4 Plus d'informations sur l'histoire du bâtiment: www.vd.ch/toutes-les-autorites/archives-cantonales-vaudoises-acv/historique-des-archives-cantonales/histoire-des-acv-et-du-batiment-de-la-mouline (16. 12. 2022).
- 5 Inventaires des Archives cantonales vaudoises, DAVEL, chapitre «Structure administrative», <https://davel.vd.ch/detail.aspx?id=1> (15. 1. 2023).
- 6 «Loi fixant un terme fatal pour la liquidation des droits féodaux, du 31 mai 1804», in *Recueil des lois, décrets et autres actes du Gouvernement du canton de Vaud, et des actes de la Diète helvétique qui concernent ce canton*, Tome II, Lausanne 1804, 82.
- 7 Création du poste d'archiviste d'État par décret du Conseil d'État du 5. 12. 1837. Le poste attribué à Pierre-Antoine Baron était alors rattaché la Chancellerie, que ce dernier connaissait depuis longtemps puisqu'il avait été successivement copiste dès 1807, régistrateur dès 1808, secrétaire dès 1811 et archiviste dès 1829.

- 8 Règlement sur les archives adopté par le Conseil d'État le 11. 5. 1839 (ACV, K XIII 68, 20–21).
- 9 ACV, K XIII 69 C/1.
- 10 «Chronologie, réalisations et directions des Archives cantonales vaudoises», Site officiel de l'État de Vaud, www.vd.ch/toutes-les-autorites/archives-cantonales-vaudoises-acv/historique-des-archives-cantonales/chronologies-et-realizations (15. 1. 2023).
- 11 Dessementet (voir note 3), 40–41.
- 12 «Adresses des archives représentées dans la CDA», Conférence des directrices et directeurs d'Archives suisses CDA, www.adk-cda.ch/fr/adresses-des-archives (15. 1. 2023).
- 13 Gilbert Coutaz, «Histoire des Archives en Suisse, des origines à 2005», *Archivpraxis in der Schweiz / Pratiques archivistiques en Suisse*, Baden 2007, 46–136, ici 122.
- 14 *Le Messager suisse* 25/4 (1979), 22.
- 15 «Hommage à Laurette Wettstein (1933–1^{er} février 2020)», Site officiel de l'État de Vaud, www.vd.ch/toutes-les-autorites/archives-cantonales-vaudoises-acv/actualites/news/12432i-hommage-a-laurette-wettstein-1933-1er-fevrier-2020 (15. 1. 2023).
- 16 Barbara Roth-Lochner, Huber Rodolfo, «Les Archives en Suisse», *Archivpraxis in der Schweiz / Pratiques archivistiques en Suisse*, Baden 2007, 29–45, ici 31.
- 17 Cf. la classification de la base DAVEL, Inventaires des Archives cantonales vaudoises, <https://davel.vd.ch>, recherche dans le plan d'archivage.
- 18 Gilbert Coutaz, «Le plan général de classement des Archives cantonales vaudoises de 1915: ses origines et des développements. Deux siècles d'histoire institutionnelle», *Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises 2010*, Chavannes-près-Renens 2011, 71. www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/chancellerie/ACV/fichiers_pdf/dossier-thematique/Dossier-thematique-2010.pdf (15. 1. 2023).
- 19 «Normes», Conseil international des archives, www.ica.org/fr/normes (15. 1. 2023).
- 20 «Gouvernance documentaire», Site officiel de l'État de Vaud, www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/archives-cantonales/gouvernance-documentaire (15. 1. 2023).
- 21 Loi vaudoise sur l'archivage du 14. 6. 2011, 432.11 – LOI du 14. 6. 2011 sur l'archivage (LArch), entrée en vigueur le 1. 1. 2012, <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/accueil> (15. 1. 2023).
- 22 «Bases légales», La loi sur l'archivage (LArch), www.vd.ch/toutes-les-autorites/archives-cantonales-vaudoises-acv/bases-legales (15. 1. 2023).
- 23 LArch, art. 10-12.
- 24 Inventaires des Archives cantonales vaudoises, DAVEL, <https://davel.vd.ch> (15. 1. 2023).
- 25 Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), <https://hls-dhs-dss.ch/fr/>; Base de données des élites suisses www2.unil.ch/elitessuisses/index.php; Lumières Lausanne, <https://lumières.unil.ch/>; Sikart, www.sikart.ch. À titre de comparaison, sur le DHS, il y a moins de 5 % d'articles consacrés à des femmes.
- 26 «Projet: Valorisation de la présence des femmes dans les fonds d'archives cantonales vaudoises / Liste», Wikipédia, https://fr.wikipedia.org/wiki/Projet:Valorisation_de_la_pr%C3%A9sence_des_femmes_dans_les_fonds_des_Archives_cantonales_vaudoises/Liste (15. 1. 2023).
- 27 Séminaire d'Histoire contemporaine: *Écrire l'histoire des femmes en Suisse ou comment rendre visible l'invisible?* Délivré par Raphaëlle Ruppen Coutaz, septembre 2022 – juin 2023, Faculté des lettres, UNIL, https://applicationspub.unil.ch/interpub/noauth/php/Ud/ficheCours.php?v_enstyid=88140&v_ueid=174&v_etapeid1=27663&v_langue=fr&v_isinterne=1 (15. 1. 2023).